



# MIEUX CONNAÎTRE les plantes sauvages pour MIEUX LES PROTÉGER

UNE ÉTUDE INÉDITE POUR COLLECTER, ÉVALUER ET ANALYSER

## LE PROJET CARE

Le projet **CARE** (Cueillette Alpine REsponsable) a permis d'établir un état des lieux précis de la flore sauvage sur le territoire alpin et sensibilise divers publics aux enjeux de cette biodiversité.

### Les objectifs :

- **Contribuer à la réduction** du taux d'espèces menacées.
- **Garantir la pérennité** de la ressource, pour les professionnels de la cueillette.



## L'ÉTUDE

Ce travail de bibliographie, d'observation et de collecte de dire d'experts a été mené par :



- Le **Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)**, organisme public dédié à la connaissance et la préservation de la flore et des végétations des Alpes françaises et de leurs piémonts. Luc Garraud, *botaniste*



- L'**Université Européenne des Saveurs & des Senteurs (UESS)**, centre de formation et d'éducation dédié à la valorisation du végétal aromatique, cosmétique et agroalimentaire. Laurence Chaber, *ethnobotaniste*



## TERRITOIRE D'ÉTUDE

Le **massif alpin** : 32 756 km<sup>2</sup> soit toute la partie alpine du territoire d'agrément du CBNA

### 7 départements répartis sur 2 régions

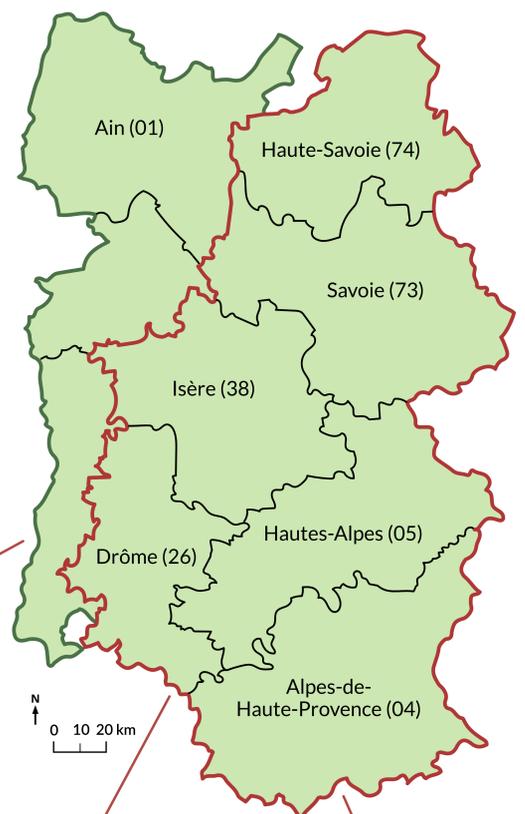
Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Ain (01), Drôme (26), Isère (38), Savoie (73), Haute-Savoie (74).

Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur :

Hautes-Alpes (05), Alpes-de-Haute-Provence (04).

- Territoire d'agrément du CBNA
- Départements
- Massif alpin



**4157**  
espèces sur  
le massif alpin

**1577**  
espèces  
de plantes  
à usages\*

**970**  
espèces  
de cueillette  
commerciale

\*Cueillettes familiales ou professionnelles

**CARE** CUEILLETTE ALPINE RESPONSABLE

# LA CUEILLETTE des plantes sauvages

UNE PRATIQUE PAS SI ANODINE !

## UN MARCHÉ EN TENSION

Le marché des substances d'origine végétale destinées principalement aux secteurs de l'agro-alimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, connaît ces dernières années un essor significatif en Europe et dans le monde. Si ces ingrédients sont obtenus principalement à partir de ressources agricoles, **une part non négligeable provient de la cueillette de ressources végétales sauvages.** Cette réalité demeure souvent méconnue et sous-estimée des pouvoirs publics et des gestionnaires d'espaces naturels, alors que les stratégies industrielles d'approvisionnement en plantes placent la flore sauvage au cœur d'une véritable spéculation.

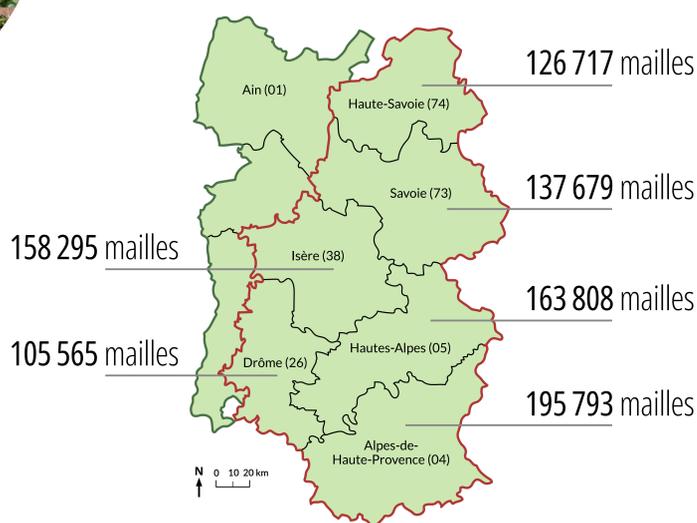
## UN IMPACT À MULTIPLES FACTEURS

L'impact de la cueillette diffère selon la densité de la population de l'espèce sur le territoire, le taux de prélèvement ainsi que la partie de la plante qui est récoltée. La quantité prélevée reste une inconnue, à défaut d'obligation de déclaration de cueillette.

### ► La densité de population, la rareté des espèces :

La densité est exprimée en mailles, à savoir la présence attestée de l'espèce sur une surface de 5 km x 5 km, maillage couvrant l'ensemble du massif. Une espèce est rare lorsqu'elle est présente sur moins de 10 mailles sur un même département.

La cueillette aura un impact d'autant plus fort que l'espèce est rare. La rareté peut avoir plusieurs causes : milieu pédoclimatique inadéquat, atteintes à l'écosystème, concurrence, prélèvement excessif (cueillette, prédation).



Dép.	Espèces commerciales cueillies	Nbre d'espèces sur – de 10 mailles
26	772	249
38	776	207
73	720	184
74	746	198
04	790	200
05	722	160

Territoire d'agrément du CBNA  
 Départements  
 Massif alpin

► L'impact selon les parties récoltées : la régénération des populations est plus ou moins compromise, particulièrement s'il y a atteinte aux organes reproductifs (fleurs, graines) ou aux parties souterraines (racine, rhizome).

### Impact sur les 970 espèces répertoriées\*

Impact MOYEN	Impact FORT	Impact TRÈS FORT
Régénération fragilisée	Régénération mise en danger	Danger de disparition
► 6 % des espèces (récolte des fleurs et/ou des fruits et/ou des graines)	► 44 % des espèces (récolte de toute la plante sauf les parties souterraines)	► 21 % des espèces (récolte de toute la plante y compris les parties aériennes et souterraines)

\* Données incomplètes pour 287 espèces

## EN CONCLUSION

L'inventaire de l'étude CARE montre que la cueillette non maîtrisée a un impact réel. C'est un "instantané" de la biodiversité. La reproduction de ce travail dans 5 ans permettra de mesurer des évolutions, des tendances et d'affiner les préconisations.

© Photos : Paul Allain, Laurence Chabot, John De Vos, Tala Botinica.

## CARE CUEILLETTE ALPINE RESPONSABLE



# UNE FLORE ALPINE sensible et déjà SOUS PROTECTION

## RÉGULER LA PRESSION SUR LA FLORE SAUVAGE



La pression sur la flore sauvage est soumise aux demandes d'un marché en plein essor qui ne cesse de croître depuis 2000. Les prélèvements sont aujourd'hui régulés par :

- des outils législatifs malheureusement peu connus de la plupart des cueilleurs ;
- des préconisations de bonnes pratiques, instaurées par les organisations professionnelles.

### LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

Les listes rouges de l'UICN (nationales et régionales), caractérisent la menace d'extinction de l'espèce mais n'ont pas de valeur réglementaire. 50 et 51 espèces sont inscrites sur les listes rouges respectivement des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. **Sur l'ensemble du massif alpin, 5 % des espèces cotées CR, EN, VU, NT sont en voie de régression et de disparition.**

Depuis 1989, un arrêté national liste les espèces pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale. Elle porte sur trois aspects :

- **CI : cueillette interdite** au même titre qu'une espèce protégée
- **CR : cueillette réglementée** : quantité, périodicité, territoires
- **CSA : cueillette soumise à autorisation** de prélèvement (cueillette commerciale et industrielle)

**La Liste Rouge UICN** (Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources) **constitue l'inventaire mondial de l'état de conservation des espèces animales et végétales.** Elle permet de catégoriser la flore selon le risque d'extinction :

**CR** : critique d'extinction • **EN** : en danger d'extinction • **VU** : vulnérable • **NT** : quasi menacé  
**LC** : préoccupation mineure.

### SUR LE MASSIF ALPIN

La cueillette encadrée sur le plan légal pour **50** espèces

**15**  
espèces  
réglementées  
(quantité, nombre)

ex. gentiane jaune

**16**  
espèces  
interdites à  
la cueillette

ex. iris jaunâtre, lis orangé

**12**  
espèces  
soumises à  
autorisation

ex. muguet

**5**  
espèces  
en ALERTE

Ail des ours  
Arnica  
Rhodiola  
Gentiane  
Genépis

### TOUS CONCERNÉS !

**Tous les usagers et acteurs du territoire sont concernés** par la préservation des espèces végétales : cueilleurs professionnels et occasionnels, négociants, producteurs, naturalistes, gestionnaires d'espaces protégés, consommateurs... Pour préserver la biodiversité, des démarches complémentaires à la réglementation et aux bonnes pratiques se développent :

- La mise en place de filières mettant en exergue les produits issus de cueillettes responsables.
- La recherche pour substituer à la cueillette la culture en plein champs.

### VERS UNE CUEILLETTE RESPONSABLE

Toute cueillette est soumise à autorisation du propriétaire de la parcelle. Il faut bien se renseigner lorsqu'on prélève un végétal et vérifier les réglementations, variables d'un département, d'un territoire à l'autre.

- Consultez le **site de l'INPN** - Inventaire National du Patrimoine Naturel ([inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr))
- Les groupements professionnels de cueilleurs et paysans diffusent des bonnes pratiques pour une cueillette éthique et responsable :
- **AFC** - Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages ([cueillettes-pro.org](http://cueillettes-pro.org))
  - **CPPARM** - Comité des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales ([cpparm.org](http://cpparm.org))
  - **Fédération des Paysans Herboristes** ([paysans-herboristes.org](http://paysans-herboristes.org))
  - **Syndicat Simples** ([syndicat-simples.org/la-reglementation-des-ppam](http://syndicat-simples.org/la-reglementation-des-ppam))

© Photo: Gentiane jaune L. par Alain Bigou via Tela Botanica

## CARE CUEILLETTE ALPINE RESPONSABLE

